

Commune de Lausanne  
Direction des travaux  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1002 Lausanne

Lausanne, le 28 mars 2012

## **Remarque à la mise à l'enquête publique Chemin de Renens A, B, C, D, E, Chemin de Bel-Orne**

---

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé. De plus, l'article 66 al. 2 stipule que « Les maisons d'habitation collective et les maisons d'étudiants doivent être pourvues d'équipements collectifs, tels que garages pour vélomoteurs et bicyclettes, en relation avec leur importance. »

Ce projet comporte un nombre certes important de places pour deux-roues, mais ce nombre reste cependant nettement insuffisant en regard de la réglementation en vigueur. Nous demandons donc un nombre de places conforme au PGA, sécurisées et, à l'extérieur, couvertes. Ce n'est qu'à cette condition que les cyclistes auront à disposition une infrastructure qui réponde à leur besoin.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini  
Président

Karine Crousaz  
Vice-présidente